

Secteur Animation - Subventions aux associations - Deuxième répartition au titre de l'exercice 1993

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable unanime de la Commission Animation-Formation-Prévention, il est proposé l'attribution des subventions suivantes au titre de la deuxième répartition de l'exercice budgétaire 1993 (secteur animation) :

- 10 000 F à l'Association Sportive Orchamps-Palente pour l'organisation de manifestations sur le quartier avec le Gant d'Or et la Jeunesse de Palente.

- 5 000 F au Gant d'Or Bisontin pour l'acquisition du matériel nécessaire à l'activité Boxe dans le cadre du CATE à l'École de la Grette.

La dépense, soit 15 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 945.90.657.47030 du budget primitif de l'exercice courant.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.